

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 septembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

#### DEMANDE DE MAJORATION DE L'ALLOCATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion relativement à une question d'urgence nécessitant qui se rapporte au projet de loi concernant la sécurité de la vieillesse qui a été déposé hier à la Chambre. Bien que ce projet de loi prévoit l'indexation des pensions prévues au régime de sécurité de la vieillesse et du revenu garanti, les anciens combattants âgés de 65 ans et plus et qui touchent des allocations ne profiteront pas de ces augmentations. Je propose donc, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Beattie);

Que la Chambre demande au gouvernement par l'intermédiaire du ministère des Affaires des anciens combattants de prévoir, par décret du conseil ou par voie d'amendement à la loi sur les allocations aux anciens combattants, que des augmentations semblables soient accordées aux anciens combattants.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

● (1410)

[Français]

### LES FINANCES

#### RENOI DE LA QUESTION DE LA TAXE DE 11 P. 100 SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question importante et très urgente.

Étant donné que rien n'est prévu dans les mesures à l'étude pour supprimer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et que nous sommes d'avis que cette taxe contribue directement à augmenter le coût de la vie, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé pour étudier l'impact que cette taxe cause sur les matériaux de construction et sur l'augmentation du coût de la vie et de faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

### LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

#### CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE PEEL-SUD EN MISSISSAUGA

**M. Don Blenkarn (Peel-Sud)** demande à présenter le bill C-222, concernant la révision des limites des circonscriptions électorales

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Blenkarn:** Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de modifier la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales de façon que la circonscription présentée désignée sous le nom de Peel-Sud soit dorénavant connue sous celui de Mississauga. A compter du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, les municipalités de Port Credit, Streetsville et de Mississauga fusionneront en la ville de Mississauga. Les limites de la circonscription de Peel-Sud englobent la ville de Mississauga. Je demande donc que ce bill soit rapidement adopté.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

### L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES SANITAIRES

Question n° 868—**M. Orlikow:**

Au cours de l'année dernière, quelles sommes le gouvernement a-t-il consacrées à la planification, à la construction et à l'équipement des installations utilisées pour l'enseignement des sciences sanitaires en faisant appel à ce qui suit, a) subventions à la construction d'hôpitaux, b) subventions à la santé nationale, c) subventions générales à l'hygiène publique, d) Conseil national